

Compte rendu du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

Séance du 25 mai 2020

Le vingt-cinq mai deux mil vingt, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche) se sont réunis à la Salle polyvalente René Bois, quartier Girbaud, 2365 route de Saint Laurent du Pape, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Mesdames Pascale BORIE, Jeannine CHAVE, Héléna CHARMETTE, Christine HASSE, Coraline NOUYRIGAT et Germaine TRACOL,
Messieurs Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Gaëtan CHARMETTE et Francis CHEVALIER

Excusé : Gilbert MULLET (pouvoir à J. CHAVE)

Secrétaire de séance : CHAVE Jeannine, 2^{ème} adjointe

Le maire sortant ouvre la séance à 20h15 et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tout point.

Le maire sortant remercie les élus sortants, dont le mandat a été prolongé en raison du confinement dû à l'épidémie de Covid-19. Il ajoute que ceux-ci restent délégués dans les syndicats et la communauté d'agglomération, jusqu'à ce que ces structures puissent procéder à l'élection de leur conseil syndical ou d'agglomération.

La doyenne de l'assemblée délibérante, Mme Germaine TRACOL, prend la présidence de la séance et procède à l'élection du maire.

1. Election du maire

La présidente demande alors s'il y a des candidat(e)s.

La candidature suivante est présentée :

– Monsieur Gilbert BOUVIER

La présidente invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Christine HASSE, MM. Gaëtan CHARMETTE et Francis CHEVALIER

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

– Monsieur Gilbert BOUVIER	10	voix
– Madame Germaine TRACOL	1	voix.

Monsieur Gilbert BOUVIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

2. Election des adjoints

Le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à deux. Cette proposition est validée par l'assemblée.

Le maire invite ensuite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 2 adjoints. Il propose les candidatures suivantes :

- Madame Germaine TRACOL
- Madame Jeannine CHAVE

M. Francis CHEVALIER remarque que la parité n'est pas respectée au sein des adjoints et annonce ne pas être candidat.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Christine HASSE, MM. Gaëtan CHARMETTE et Francis CHEVALIER

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT (premier tour de scrutin) :

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

– Monsieur Jérôme CHAIX	2	voix
– Madame Jeannine CHAVE	1	voix.
– Madame Christine HASSE	1	voix.
– Madame Germaine TRACOL	7	voix.

Madame Germaine TRACOL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Première adjointe.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT (premier tour de scrutin) :

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

– Monsieur Jérôme CHAIX	5	voix
– Madame Jeannine CHAVE	6	voix.

Madame Jeannine CHAVE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 24 juin 2020